



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

À une séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Étaient absents :

M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4

La directrice générale atteste que plus de 6 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. **Adoption du Règlement no 870-2019** modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'ajouter l'article 5.2.1 relatif aux usages complémentaires à l'habitation dans les zones agricoles
- b. **Adoption du Règlement no 871-2019** modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de modifier le nombre maximal de logements permis dans la zone 141.2R
- c. **Adoption du 2^e projet de Règlement no 872-2019** modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'intégrer des normes relatives à l'exposition temporaire de bâtiments modèles préfabriqués et de retirer certains usages spécifiquement permis dans les zones 1011 et 1041
- d. Avis de motion – Règlement no 872-2019
- e. Dérogation mineure – 39, rue Sévigny
- f. PIIA route 273 – 426-428, route 273
- g. PIIA patrimoine – 60, rue Principale
- h. Appui à la CPTAQ – 656, rang Saint-Lazare
- i. Appui à la CPTAQ – rang Saint-Lazare

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Subvention pour le hockey mineur



9. **SERVICE DES INCENDIES**
 - a. Octroi de contrat pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux pour l'agrandissement et le réaménagement de la caserne incendie
10. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Demande au ministère des Transports pour une traverse piétonnière
 - b. Demande au ministère des Transports pour l'installation de radars sur la route 273
11. **SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. Point d'information – dépôt de l'état comparatif
 - b. Contribution financière aux bénévoles de la bibliothèque
 - c. Résolution pour reddition de comptes
12. **ADMINISTRATION**
 - a. Achat de cartes pour le cocktail-bénéfice du Club Lions
 - b. Demande d'autorisation au MELCC – travaux de remblayage d'un marécage pour l'agrandissement de l'école des Sentiers
 - c. Autorisation à STANTEC à soumettre une demande d'article 22 au MELCC concernant les travaux d'aménagement et de raccordement des puits 11-2018 et 12-2018
 - d. Autorisation de signatures pour la modification d'une servitude de conservation
 - e. Adoption du plan de sécurité civile
13. **AGENDA POLITIQUE**
 - a. ...
14. **VARIA**
15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
16. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**
17. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

18040-10-2019
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18041-10-2019
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Septembre

Bernard Ouellet	3 729.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 243.08 \$
Jonathan Moreau	1 243.08 \$
André Sévigny	1 243.08 \$
Julie Rousseau	1 243.08 \$
Alexandre D'Amour	1 243.08 \$
Daniel Laflamme	1 243.08 \$
Martine Couture	6 604.22 \$
Cathy Bergeron	5 348.76 \$
Martin Miller	4 628.00 \$
Renault Lepage	6 237.88 \$
Dany Lamontagne	5 474.68 \$
Membres du conseil et cadres :	39 481.26 \$
Employés de voirie et bureau :	55 293.73 \$
Service de sécurité incendie :	9 947.85 \$
Bibliothèque et brigadières :	6 789.78 \$
Personnel de la SAAQ :	8 294.53 \$
Employés centre Multifonctionnel et soccer:	6 287.87 \$
Total des salaires bruts payés pour septembre 2019 :	126 095.02 \$

Comptes payés - Septembre

Cathy Létourneau, notaire	Remboursement de taxes	779.80 \$
Ministre des Finances	Raccordement des puits 11-2018 et 12-2018	3 923.00 \$
OMH du Sud de Lotbinière	Supplément au loyer - Corp. des aînés et HLM	8 368.00 \$
Municipalité de Grenville-sur-la Rouge	Contribution - solidarité GSLR	250.00 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	600.00 \$
Construction Léandre Demers inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	400.00 \$
Christine Bergeron en Fiducie	Achat d'un terrain et honoraires	242 850.00 \$
Ministre des Finances	Dossier milieu humide - École des Sentiers	679.00 \$
Construction Léandre Demers inc.	Remboursement de taxes	1 032.43 \$
Jean-Pierre Moreau	Remb. aide technique architecte	100.00 \$
Martine Renaud	Remb. aide technique architecte	100.00 \$
Les Habitations Bô-Model Itée	Remboursement dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Ministre du Revenu	Saisie de salaire	31.71 \$
Me Émile Brassard Fidéicommiss	Mise de fonds pour achat partie de lot et compensation	30 474.57 \$
Andréanne Guérin et Dave Moore	Remboursement dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Guy Morin	Remb. aide technique architecte	100.00 \$
Gilles-Étienne Côté	Remb. aide technique architecte	100.00 \$
Raphael Pearson-Tremblay	Remb. aide technique architecte	100.00 \$
Gabrielle Labrie et Philippe Sévigny	Remboursement dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Interfas	Assurances - septembre	9 610.69 \$
Orizon Mobile	Téléavertisseurs - pompiers	241.45 \$
Hydro-Québec	Raccordement des puits 09-2018 et 10-2018	21 831.45 \$
Hydro-Québec	Électricité	28 842.54 \$
Produits Suncor	Essence	6 081.73 \$
Bell Mobilité inc.	Modem pour la station de pompage	110.41 \$
Énergir	Gaz à la caserne	18.34 \$
Vidéotron	Service Vidéotron au centre Multifonctionnel	91.19 \$
Télus Québec	Fibre optique	776.08 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	14 907.97 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	18 764.17 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	13 600.28 \$
Total des comptes payés pour le mois de septembre 2019 :		405 364.81 \$



Comptes à payer - Septembre

9357-1792 Québec inc.	Voirie - rang Bois-Joly	2 755.41 \$
Groupe ABS inc.	Contrôle des matériaux, étude géotechnique, etc.	6 984.73 \$
Allen Entrepreneur général	4 ^e versement pour travaux traitement d'eau potable	446 691.42 \$
APSAM	Formation sur les eaux usées	470.01 \$
Ardel Électrique inc.	Versement # 1 pour l'ajout d'un feu de circulation	97 246.68 \$
Areo-Feu	Gants pour pompiers	291.47 \$
ACSIQ	Barrettes d'anniversaire pour pompiers	178.44 \$
Astus inc.	GPS - Septembre	396.66 \$
Autobus Auger inc.	Transport pour sortie camp de jour	316.18 \$
Linda Beaudoin	Remboursement d'un cours annulé	111.75 \$
Béton Laurier inc.	Aménagement de la remorque et pièces	1 358.73 \$
La Fermette à Nathaniel	Location mini train pour la Fête au Village	600.00 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Pièces pour loisirs	7.83 \$
Boulon-Hydraulique CMT	Gants pour voirie	163.36 \$
Brassard Buro inc.	Fourniture de bureau	303.31 \$
Nathalie Breton	Remb. frais de déplacement pour formation	25.92 \$
Domaine de la Chute	Piscine - camp de jour été 2019	1 907.50 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Pièces pour mule	33.90 \$
Carquest Laurier-Station	Batterie pour Kubota et ampoules pour autopompe	204.69 \$
C.E.R. Turmel enr.	Pièces pour drainage au garage	209.14 \$
Certified Laboratories	Produits pour égouts	483.70 \$
Chapiteau Rive-Sud inc.	Location de chaises	143.72 \$
Chemtrade Chemicals Canada	Ferric sulfate pour traitement d'eaux usées	4 416.81 \$
Citron Hygiène LP	Services hygiène - Place Francoeur	233.64 \$
Clinique vétérinaire des Appalaches	Castrations de chats errants	248.70 \$
Cométal inc.	Balance contractuelle pour le centre Multi.	2 744.46 \$
Cordonnerie Touche-à-Tout	2 dossards pour les brigadières	32.08 \$
Martine Couture	Remb. frais de déplacement et traitements pour chats	492.21 \$
Le Cube	Repas pour brunch de la Fête au Village	1 833.85 \$
CWA	Réfection de la mécanique du poste rue Industrielle	12 129.98 \$
Delivro Québec inc.	Transport de colis	387.13 \$
Distnet inc.	Travaux station de pompage industrielle	1 613.77 \$
Distribution Nord-Ouest	Lumières bâtiments et sentier Maison de la Famille	5 546.11 \$
Dominique Dubé	Réparations des cadres de la station	14.43 \$
Éco Verdure	Réparation et mise en forme des terrains de soccer	3 397.51 \$
École Nationale des pompiers	Inscriptions et manuels pour cours de désincarcération	921.74 \$
Entreprises Gonet B.G.	Marquage de la chaussée, traverses de piéton et piste cyclable	1 839.61 \$
Entreprises D. Aubin et fils	6 ^e versement - Contrat tonte de pelouse	3 801.27 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Asphalte pour remplissage de nid de poule	448.65 \$
Entreprises Marcel Croteau	Pose de tapisserie au centre Multifonctionnel	517.39 \$
Éthier avocats	Honoraires professionnels pour récupération taxes	675.18 \$
Eurofins Environnement	Analyses traitement eaux usées et suivi ministère de l'Env.	1 629.69 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Voirie - rang Bois-Joly et route L'Ormière	4 874.97 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	292.00 \$
Samuel Fortin	Remboursement inscription et subvention	480.00 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Pose de pneus sur la pépinière et le F150	103.48 \$
Gaston St-Pierre et ass.	Aide professionnelle en urbanisme	1 383.15 \$
Générateurs de brouillard MDG	Générateur de brouillard pour pompiers	5 741.57 \$
Génératrice Drummond	Location génératrice et entretien	5 122.02 \$
Gestion Servi-Plus	Entretien ménager chalet, hôtel de ville et Francoeur	3 603.31 \$
Gilles Audet Excavation inc.	3 ^e versement - piste cyclable et canalisation fossé	59 289.21 \$
Goodyear Canada inc.	Pneus d'hiver Ford F150	1 079.43 \$
Groupe Archambault inc.	Achat de livres pour la bibliothèque	1 471.38 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Groupe Ferti	Vaporisation Parcs des Bouleaux et rue des Pétunias	54.90 \$
Info Excavation	Demande de localisation	643.52 \$
Inneo Environnement	Demande de certificat d'autorisation - projet école	2 537.92 \$
Inspections d'échelles Denis Thibault	Inspection échelles de pompiers et collants	413.91 \$
Jambette	Installation de module de jeux	4 173.59 \$
Kalitec Signalisation	Panneaux nom de rue	1 532.39 \$
Kone inc.	Centre Multifonctionnel	999.98 \$
L. Delisle 2014 inc.	Pont, plantation de sapins, rang Bois-Joly, transport...	4 477.35 \$
Roxanne Laflamme	Cours pour maintien de l'apprentissage	200.00 \$
Dany Lamontagne	Remb. produits pour le centre et hébergement congrès	466.85 \$
Laurent Lamontagne	Remplacement d'une brigadière	123.68 \$
Magasin Latulippe	Vêtements de sécurité	174.72 \$
Lawson Products inc.	Fourniture pour réparation des bandes de patinoire et pièces	2 164.95 \$
Renault Lepage	Remb. frais de déplacement	33.75 \$
Sandra Lévesque	Remboursement activité hockey	495.00 \$
Libertévision inc.	Service web	413.91 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour la bibliothèque	1 769.99 \$
Librairie Chouinard	Achat de livres pour la bibliothèque	134.17 \$
Macpek inc.	Roues d'hiver F150	353.02 \$
Marius Garon inc.	Marche arrière et panier avec rampes aluminium	954.98 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	Chandails pour les pompiers	122.91 \$
Médias Transcontinental	Publi-Sac - Apollinairois	210.68 \$
Messer Lévis	Location bouteilles pour garage, dioxyde de carbone	287.58 \$
Ministre des Finances	Contribution pour la lutte contre les changements climatiques	10 426.28 \$
Ministre des Finances	2 ^e versement - Services de la Sûreté du Québec	461 632.00 \$
MRC de Lotbinière	Test de pesée des camions incendie et quote-part 2019	92 151.67 \$
Multiplans	Arbres pour servitude rue de l'Ancolie	1 346.59 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - Récupération d'octobre 2019	6 466.99 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide pour 3 incendies	1 661.52 \$
Normand Côté, entr. électricien	Divers travaux d'électricité	5 122.67 \$
Novicom Technologies inc.	Licence informatique, puits, changement de 4 ordinateurs	6 684.93 \$
Suzanne O'Neill	Contrat animation à la bibliothèque	442.65 \$
Pause-Café Soleil	Café - bureau municipal	131.16 \$
Paysagiste 2000 inc.	Entretien voirie	27 861.61 \$
Peinture Lignes Plus enr.	Repeindre lignes des terrains de soccer	661.11 \$
Pièces d'autos Dumont inc.	Achat de 4 véhicules pour maintien des compétences pompiers	919.80 \$
Pitney Bowes Canada	Location timbreuse	415.67 \$
Placide Martineau (Rona)	Pièces et accessoires	1 212.68 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	690.71 \$
Premier Tech Aqua	Maintenance UV - rang Bois-Joly	286.86 \$
Produits Capital	Produits entretien ménager au centre Multi.	323.21 \$
Profab 2000 inc.	Réparation des bandes de patinoire	1 564.81 \$
PG Solutions	Installation d'applications sur 4 postes de travail	868.06 \$
Québec Linge	Location de tapis	94.92 \$
BMR Avantis	Semence de gazon servitude rue de l'Ancolie	85.04 \$
Réal Huot inc.	Tuyau de tôle, pièces et accessoires	22 009.97 \$
Recyc-Lav inc.	Ramassage de gros rebuts	1 149.75 \$
Régie intermunicipale	Quote-part Régie - Octobre	21 979.66 \$
Regroupement ski de fond raquette	Cotisation annuelle 2019-2020	385.17 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis inc.	Installation de poignées et serrures - toilettes aux loisirs	1 003.86 \$
Service de bureau Expert	Réparation déchiqueteuse	120.72 \$
Services Incentech inc.	Test annuel sur le camion autopompe	974.42 \$
Service de conteneurs inc.	Conteneur pour pompiers	3 822.92 \$



Signal Services inc.	Enseigne aluminium	929.00 \$
SignoPlus	Panneaux pour signalisation	1 010.63 \$
Sintra inc.	Voirie rang Bois-Joly et rue Dufresne	41 581.12 \$
S. Leblanc Consultant	Surveillance et support technique - rues Roger et Gingras	520.27 \$
SNC-Lavalin inc.	Service professionnel pour trottoir route 273	540.01 \$
Énergies Sonic	Mazout pour fournaise	2 176.42 \$
Johanne St-Hilaire	Remboursement d'une réservation de salle	40.00 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation de septembre	431.55 \$
Techsport inc.	Sacs biodégradables pour le centre Multi.	186.22 \$
Toshiba	Photocopieur	387.83 \$
Westburne	Détecteur de voltage	49.44 \$
Wolters Kluwer Québec ltée	Code des Municipalités	700.35 \$
Wurth Canada limited	Gants, vêtements de protection, lingettes pour traitement eau	675.66 \$
Xérox Canada	Photocopieur urbanisme	720.24 \$
Total des comptes à payer pour le mois de septembre 2019 :		1 632 435.18 \$

18042-10-2019
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 870-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER L'ARTICLE 5.2.1 RELATIF AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION DANS LES ZONES AGRICOLES

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE ledit règlement ne prévoit pas d'usage relié à l'agriculture comme usages complémentaires à l'habitation dans les zones à dominance agricole;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 4 septembre 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 9 septembre 2019 par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 870-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18043-10-2019
point no 7b

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 871-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS PERMIS DANS LA ZONE 141.2R

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'un nouveau plan d'aménagement a été déposé à la Municipalité pour compléter un projet d'ensemble immobilier sur la route 273;

ATTENDU QUE la construction d'immeubles à logements locatifs répond à un besoin à Saint-Apollinaire;



ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 4 septembre 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 9 septembre 2019 par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 871-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18044-10-2019
point no 7c

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NO 872-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTÉGRER DES NORMES RELATIVES À L'EXPOSITION TEMPORAIRE DE BÂTIMENTS MODÈLES PRÉFABRIQUÉS ET DE RETIRER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS DANS LES ZONES 101I ET 104I

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'un citoyen corporatif a demandé à la Municipalité de modifier la réglementation afin de permettre l'exposition temporaire de bâtiments modèles préfabriqués;

ATTENDU QUE l'aviation et les télécommunications sont des entreprises dont les activités relèvent de la compétence fédérale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 2 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 872-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18045-10-2019
point no 7d

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 872-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 872-2019 ayant pour effet de modifier le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'intégrer des normes relatives à l'exposition temporaire de bâtiments modèles préfabriqués et de retirer certains usages spécifiquement permis dans les zones 101I et 104I.



18046-10-2019
point no 7e

DÉROGATION MINEURE – 39, RUE SÉVIGNY

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2019-489 pour la propriété du 39, rue Sévigny;

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un garage détaché en cour arrière de la propriété;

ATTENDU QUE le demandeur désire construire le garage détaché à 0.46 mètre des limites de propriété latérale et arrière, considérant qu'il n'y aura aucune ouverture sur les murs donnant sur ces limites de propriété;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2019-051 a été demandée considérant que la norme du Règlement de zonage numéro 590-2007 pour la distance minimale des lignes latérales ou arrière est de 1 mètre pour un mur sans ouverture;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 18 septembre 2019;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure 2019-051 soit refusée.

Que le demandeur modifie le plan proposé afin que le garage projeté respecte les normes en vigueur.

Adopté à l'unanimité

18047-10-2019
point no 7f

PIIA ROUTE 273 – 426-428, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2018-660 pour la propriété située au 426-428, route 273;

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir le bâtiment principal pour un usage commercial;

ATTENDU QUE le projet a déjà été autorisé par la résolution 17752-12-2018, mais que le choix de revêtement extérieur a été modifié;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la modification des choix de revêtement extérieur pour la demande de permis numéro 2018-660 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

18048-10-2019
point no 7g

PIIA PATRIMOINE – 60, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis 2019-526 pour la propriété située au 60, rue Principale;



ATTENDU QUE la demande consiste à changer les trois fenêtres du sous-sol de même dimension, mais en deux parties au lieu de trois;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2019-526 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

18049-10-2019
point no 7h

APPUI À LA CPTAQ – 656, RANG SAINT-LAZARE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de renouvellement d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant le lot 3 383 112 du cadastre du Québec situé au 656, rang Saint-Lazare, dans la zone 17A;

ATTENDU QUE la présente demande est plus spécifiquement pour poursuivre l'exploitation d'une sablière déjà autorisée par la décision numéro 409127 de la CPTAQ sur une superficie approximative de 2.7 hectares, incluant un chemin d'accès situé sur le lot 3 383 156 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande de renouvellement d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

18050-10-2019
point no 7i

APPUI À LA CPTAQ – RANG SAINT-LAZARE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant les lots 3 387 422 à 3 387 428, 3 388 539, 3 632 179 et 3 632 178 du cadastre du Québec situé sur le rang Saint-Lazare dans la zone 35A;

ATTENDU QUE la présente demande est plus spécifiquement pour l'aliénation de la propriété pour un partage des lots entre les propriétaires comme montré au plan produit avec la demande;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

18051-10-2019
point no 8a

SUBVENTION POUR LE HOCKEY MINEUR

ATTENDU QUE la Municipalité accorde, chaque année, une subvention pour les enfants de Saint-Apollinaire inscrits au hockey;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour le hockey à raison de 100 \$ par participant de Saint-Apollinaire,

ATTENDU QU'il y a 94 joueurs de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une subvention de 9400 \$, à raison de 100 \$ par participant pour la saison 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

18052-10-2019
point no 9a

OCTROI DE CONTRAT POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE INCENDIE

ATTENDU QUE la firme CCM2 a réalisé l'étude de conformité et besoins programmatiques pour le projet d'agrandissement et réaménagement de la caserne incendie;

ATTENDU QUE la firme CCM2 a soumis une offre de services professionnels en architecture pour la réalisation d'un concept de plan et devis de la caserne incendie ainsi que la surveillance des travaux de construction;

ATTENDU QU'une analyse et recherche a été effectuée auprès d'autres municipalités afin de comparer un projet similaire et les frais des services professionnels;

ATTENDU QUE cette analyse a démontré que le prix soumis de 81 900 \$ était en deçà du coût des honoraires professionnels engagés par d'autres municipalités pour des projets similaires;

ATTENDU QUE selon le règlement sur la gestion contractuelle et délégation de pouvoir numéro 848-2018, article 12, la Municipalité peut conclure un contrat de gré à gré pour les services professionnels jusqu'à 101 100 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat, conformément aux modalités prévues à l'offre de service, pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux pour l'agrandissement et le réaménagement de la caserne incendie à la firme CCM2, pour la somme de 81 900 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

18053-10-2019
point no 10a

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité désire ajouter une traverse piétonnière au bout de la rue Moreau, à l'intersection de la route 273;

ATTENDU QUE la traverse se trouvera dans l'emprise routière du ministère des Transports du Québec (MTQ);



ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir l'approbation du MTQ pour effectuer ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire la demande officielle auprès du MTQ afin d'obtenir l'autorisation pour effectuer ces travaux dans l'emprise routière de la route 273.

Adopté à l'unanimité.

18054-10-2019
point no 10b

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR DES RADARS (LIMITE DE VITESSE)

ATTENDU QU'en septembre dernier la nouvelle école des Sentiers située à l'intersection de la route 273 et de la rue des Vignes a ouvert ses portes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a à cœur la sécurité des enfants et que pour ce faire, elle a aménagé une piste multifonctionnelle sur la route 273 du côté ouest, de la rue Moreau jusqu'à la rue des Vignes;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'installation de feux de circulation à l'intersection de la rue des Vignes et la route 273;

ATTENDU QUE la Municipalité a également installé temporairement des radars afin d'afficher la vitesse des automobilistes et que ces radars ont un impact important sur la diminution de la vitesse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De demander au ministère des Transports de procéder à l'installation de radars permanents sur la route 273, près de l'école, un du côté nord et l'autre du côté sud.

Adopté à l'unanimité.

point no 11a

POINT D'INFORMATION – DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1^{er} compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les 9 premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2018 pour les 9 ^e mois	Le solde du budget 2019 pour les 9 ^e mois	Écart avec la période précédente
Revenus			
Taxes	7 377 691 \$	7 709 885 \$	332 194 \$
Paiement tenant lieu de taxes	34 671 \$	43 308 \$	8 637 \$
Transferts	339 741 \$	329 073 \$	(10 668 \$)
Services rendus	602 619 \$	534 189 \$	(68 430 \$)
Autres revenus	807 866 \$	508 549 \$	(299 317 \$)
Total des revenus	9 162 588 \$	9 125 005 \$	(37 583 \$)
Dépenses			
Administration générale	942 461 \$	959 125 \$	16 664 \$
Sécurité publique	1 251 955 \$	925 302 \$	(326 653 \$)
Transport	1 122 524 \$	1 952 795 \$	830 271 \$
Hygiène du milieu	1 037 259 \$	1 069 349 \$	32 090 \$
Santé et bien-être	7 655 \$	409 825 \$	402 170 \$
Aménagement et urbanisme	389 058 \$	357 360 \$	(31 698 \$)
Loisirs et culture	885 558 \$	893 900 \$	38 342 \$
Frais de financement	168 817 \$	169 891 \$	1 074 \$
Remb. de la dette à long terme	313 400 \$	298 200 \$	(15 200 \$)
Affectations et investissements	452 162 \$	416 653 \$	(35 509 \$)
Total des dépenses	6 570 849 \$	7 452 400 \$	881 551 \$
Surplus/déficit de l'exercice	2 591 739 \$	1 672 605 \$	919 134 \$



Dans le 2^e, nous avons le budget 2019 et le solde courant.

	Budget 2019	Solde courant du budget 2019
Revenus		
Taxes	7 411 636 \$	7 709 885 \$
Paiement tenant lieu de taxes	39 737 \$	43 308 \$
Transferts	456 664 \$	329 073 \$
Services rendus	687 889 \$	534 189 \$
Autres revenus	897 500 \$	508 549 \$
Total des revenus	9 493 426 \$	9 125 005 \$
Dépenses		
Administration générale	1 334 654 \$	959 125 \$
Sécurité publique	1 699 585 \$	925 302 \$
Transport	2 073 392 \$	1 952 795 \$
Hygiène du milieu	2 061 551 \$	1 069 349 \$
Santé et bien-être	7 788 \$	409 825 \$
Aménagement & urbanisme	556 812 \$	357 360 \$
Loisirs & culture	1 392 862 \$	893 900 \$
Frais de financement	283 704 \$	169 891 \$
Remboursement de la dette à long terme	606 478 \$	298 200 \$
Amortissements et cession	(1 647 660 \$)	(2 500 \$)
Affectations, transferts et immobilisations	1 124 260 \$	419 153 \$
Total des dépenses	9 493 426 \$	7 452 400 \$

18055-10-2019
point no 11b

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QU'un souper de Noël pour les bénévoles de la bibliothèque aura lieu en décembre;

ATTENDU QUE, tout au long de l'année, les bénévoles de la bibliothèque font un travail remarquable;

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque a fait une demande afin de leur octroyer une contribution financière pour les aider à défrayer le coût du souper;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à chaque bénévole de la bibliothèque qui sera présent au souper, un montant de 20 \$ afin de les remercier pour leur travail.

Adopté à l'unanimité.

18056-10-2019
point no 11c

RÉSOLUTION POUR REDDITION DE COMPTES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire approuve les dépenses d'un montant de 679 404.41 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité.



18057-10-2019
point no 12a

ACHAT DE CARTES POUR LE COCKTAIL-BÉNÉFICE DU CLUB LIONS

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une invitation pour assister au Cocktail-bénéfice du Club Lions de Saint-Apollinaire le 1^{er} novembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

- De faire l'achat de 8 cartes au coût de 70 \$ chacune, pour cette activité de collecte de fonds.
- D'octroyer un montant de 800 \$ pour la confection du bottin du Cocktail-bénéfice et la publicité dans celui-ci.

Pour un grand total de 1360 \$.

Adopté à l'unanimité

18058-10-2019
point no 12b

DEMANDE D'AUTORISATION AU MELCC – TRAVAUX DE REMBLAYAGE D'UN MARÉCAGE POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DES SENTIERS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'implantation des maternelles 4 ans, la commission scolaire des Navigateurs procédera à l'agrandissement de l'École des Sentiers, située au 70, rue des Vignes;

CONSIDÉRANT QU'il existe un milieu humide ainsi qu'une zone de conservation sur une partie du lot 6 272 284 (autrefois identifié comme étant une partie du lot 4 070 104), et qui appartient à la Municipalité de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la firme Inneo environnement, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet suivant : *Travaux de remblayage d'un marécage pour l'agrandissement de l'École des Sentiers.*

Adopté à l'unanimité

18059-10-2019
point no 12c

AUTORISATION À STANTEC À SOUMETTRE UNE DEMANDE D'ARTICLE 22 AU MELCC CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RACCORDEMENT DES PUIITS 11-2018 ET 12-2018

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire une demande d'article 22 au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux d'aménagement et de raccordement des puits 11-2018 et 12-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire autorise Stantec à soumettre la demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Adopté à l'unanimité



18060-10-2019
point no 12d

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LA MODIFICATION D'UNE SERVITUDE DE CONSERVATION

CONSIDÉRANT QU'une servitude de non-construction à des fins de conservation affectant des parties des lots 3 384 582, 3 584 440 et 4 070 104 du cadastre du Québec, a été reçue devant la Notaire Cathy Létourneau le 30 septembre 2013 et publiée à la circonscription foncière de Lotbinière sous le numéro 20 300 676;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 070 104 du cadastre du Québec n'existe plus suite à la cession du terrain par la Municipalité à la Commission scolaire des Navigateurs;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude doit être modifiée à la suite d'une demande d'autorisation déposée par la Municipalité au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour des travaux de remblayage d'un marécage dans le projet d'agrandissement de l'École des Sentiers à même le lot 6 272 284 du cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte relatif à la correction de la servitude de conservation affectant des parties lots 3 584 440, 3 384 582 et 6 272 284 du cadastre du Québec.

Les parcelles C et E, qui deviennent sujettes à la servitude de conservation en remplacement du lot 4 070 104, sont décrites dans une description technique préparée par Paul Grimard, arpenteur-géomètre, le 30 juillet 2019, sous la minute 6549.

Adopté à l'unanimité

18061-10-2019
point no 12e

ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Apollinaire reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la Municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le plan de sécurité civile de la Municipalité préparé par Martine Couture, coordonnatrice municipale de la sécurité civile, soit adopté;

Que Martine Couture soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.



Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adopté à l'unanimité.

18062-10-2019
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 7 octobre 2019 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

18063-10-2019
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 7 octobre 2019 à 20 h 26.

Adopté à l'unanimité.

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 4 NOVEMBRE 2019